



ARRÊTE MUNICIPAL Arrêté de circulation temporaire

Le Maire de la Commune de JONCHEREY

VU

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par les lois n° 82.623 du 22 juillet 1982 et n°83.1186 du 29 décembre 1983.
- le code des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
- le code de la route et notamment ses articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 R411.25 à R 411.28,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles L. 325-1, R. 412-1, R.325-2 et R. 325-12 relatif à la mise en fourrière
- l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, instruction interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, signalisation de prescription);

CONSIDERANT :

Que le stationnement des voitures derrière l'arrêt bus Rue de l'Eglise Ecole maternelle est gênant pour les transports scolaires.

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Le stationnement Rue de l'Eglise, derrière l'arrêt bus sera interdit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h45 à 8h15, 11h15 à 11h45, 12h45 à 13h15 et 15h30 à 16h00 pendant les périodes scolaires.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle susvisée, sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation

- **ARTICLE 5 :**

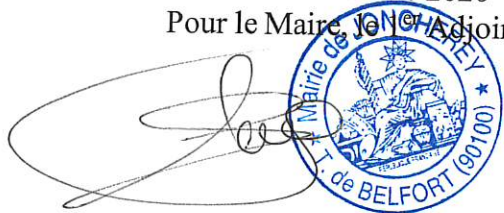
- **Pour exécution, chacun en ce qui le concerne :**

- Monsieur le lieutenant colonel commandant le groupement de Gendarmerie du TdeB
- Service Départemental incendie et secours – 4 Rue Romain Rolland – Belfort
- Monsieur le responsable de la Police Intercommunautaire

- **Pour information :**

- Monsieur le président du Conseil général du Territoire de Belfort – service des routes
- Monsieur le Responsable du C.E.R de Delle
- Monsieur le Directeur départemental des Territoires du Territoire de Belfort
- Monsieur le Directeur de SMTC
- Monsieur le Président de la CCST

Affiché en Mairie
Le 4 décembre 2020
Pour le Maire, le 1^{er} Adjoint



Fait à Joncherey, le 4 décembre 2020
Pour le Maire, le 1^{er} Adjoint
Francis BLANC

